

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 883)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 160 (Rect)

présenté par
M. Ciotti

ARTICLE 11

I. – Après le mot :

« présente »,

supprimer la fin de l’alinéa 13.

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.